



ARRETE DU MAIRE

Le Maire de la Ville de WASSELONNE

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 2212-1, L 2212-2,

VU le Code de la Voirie Routière, notamment ses articles L. 113-2, L 141-2, R. 116-2 et R. 141-14,

VU le nouveau Code Pénal, notamment ses articles 131-13 et R. 610-5,

CONSIDERANT qu'il appartient au Maire de prescrire toutes les mesures propres à assurer le bon ordre, la sûreté, la sécurité et la salubrité publiques, notamment concernant le passage dans les rues et voies publiques, les endroits de grand rassemblement, la prévention des accidents, la circulation,

ARRETE

ARTICLE 1 –

En raison de travaux de construction de l'immeuble situé 18 rue du Général de Gaulle à WASSELONNE, réalisés par l'entreprise SCHREIBER pour le compte d'Alsace Habitat, la circulation sera interdite dans la rue de Hohengoef, entre la rue du Général de Gaulle et la rue de la Haul. Une déviation sera mise en place par la RD 1004 et la rue du Général de Gaulle et inversement.

ARTICLE 2 –

L'article 2 de l'arrêté 11/2022 du 27 janvier 2022, est modifié comme suit :
Ces mesures sont prolongées jusqu'au 22 juillet 2022 inclus.
Les autres articles restent inchangés.

ARTICLE 3 -

La signalisation réglementaire sera mise en place par le demandeur.

ARTICLE 4 -

Toutes mesures seront prises par le demandeur pour garantir la sécurité au droit du chantier.

ARTICLE 5 -

Le demandeur prendra toutes les dispositions nécessaires pour ne pas détériorer les installations aussi bien publiques que privées en place.

ARTICLE 6 -

Malgré toutes ces précautions, le demandeur restera responsable vis-à-vis des tiers et pour tous les accidents pouvant survenir du chef de son activité.

ARTICLE 7 -

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de STRASBOURG dans un délai de deux mois suivant sa date de publication. ... / ...

ARTICLE 8 -

Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de WASSELONNE,
- Monsieur le Commandant du Centre de Secours de WASSELONNE,
- SAMU 67,
- CEI, 5 rue du Moulin 67310 WASSELONNE,
- SELECT'OM, 52 route Industrielle de la Hardt 67120 MOLSHEIM,
- Alsace Habitat, 4 Rue Bartisch, 67000 STRASBOURG,
- Affichage et Publicité,
- la Police Municipale,
- Archives.

Wasselonne, le 23 juin 2022

L'Adjoint au Maire,
Jean-Philippe HARTMANN
Par délégation du Maire

